

N° 219 NOVEMBRE 2011

SOMMAIRE

P.2-3 ELECTIONS PROFESSIONNELLES
P.4 COLLEGES DU VAR

Budget 2012 : c'est de l'acharnement !

Le budget de l'Éducation nationale a été adopté jeudi 10 novembre par une majorité de députés, avec en prime un coup de rabet supplémentaire de près de 20 millions d'euros ! Pourtant le projet de budget était déjà totalement destructeur pour l'Éducation nationale. Après l'austérité et la rigueur c'est une véritable destruction du service public d'éducation qui est en marche. Avec 14 000 nouvelles suppressions prévues pour la rentrée 2012, ce seront depuis 2008 plus de 70 000 emplois qui seront supprimés. Tous les secteurs de l'éducation sont touchés : le premier degré avec 5 700 fermetures, les administratifs en EPLE comme dans les rectorats, perte de 400 postes et dans le second degré public, 6 650 suppressions ! L'enseignement privé est certes touché, avec 1 350 suppressions, mais une fois encore le ministre et les députés le préservent en n'appliquant pas la règle des 20% (20% du volume des emplois supprimés dans le public doivent être retirés à l'enseignement privé).

Ces suppressions qui sont « assumées » par le ministre sont totalement injustifiées au moment où les effectifs remontent, toutes les enquêtes et projections le confirment. C'est donc bien une nouvelle dégradation des conditions d'études des élèves et de travail des personnels qui est à l'ordre du jour.

Ce budget est aussi marqué par la poursuite pour la deuxième année du gel du point d'indice, en clair, le gel de nos salaires.

La réalité de ces derniers mois est pourtant alarmante : crise de recrutement, remplacements non assurés, effectifs pléthoriques dans les classes, éducation prioritaire sacrifiée, salaires des profs inférieurs à la moyenne de l'OCDE sans augmentation depuis 1995 !

Ce budget et la politique éducative qui va avec tournent le dos à l'avenir. Le SNES et la FSU continueront de porter haut et fort le besoin d'une autre politique éducative et la nécessité d'un plan d'urgence pour l'Éducation qui passe obligatoirement par des créations massives de postes.

RICHARD GHIS

*N'oubliez pas
votre cotisation
syndicale*

Édito

Une époque formidable...

Un seul chiffre, 60 000, et voilà la polémique est enclenchée. Alors qu'un candidat à la présidentielle promet le rétablissement de 60 000 postes d'enseignants supprimés par Sarkozy dans l'éducation s'il est élu, les réactions de la majorité présidentielle et des experts autoproclamés (ceux-là mêmes dont l'expertise économique a fait merveille ces derniers temps...) vont bon train. « Propos irresponsables » pour Luc Chatel, « promesses folles » pour Xavier Bertrand, « juste du gaspillage » pour Sarkozy, et tous d'exhiber leurs règles à calcul, dont eux-mêmes semblent ignorer le fonctionnement mais dont les acteurs et les usagers du service public d'éducation connaissent bien la seule finalité : la suppression massive d'emplois d'enseignants (voir article sur le budget 2012).

Drôle d'époque qui voit naître une polémique sur une promesse mais qui a du mal à s'émouvoir face à certaines réalités qui sont pourtant totalement scandaleuses ! Comment qualifier la suppression de dizaines de milliers de postes d'enseignants et l'annonce concomitante de 30 000 nouvelles places de prison ? Que dire de la pénurie d'enseignants titulaires comme non titulaires dans plusieurs académies dont la nôtre à cette rentrée ? Que de silences face au dernier rapport de l'OCDE sur l'éducation qui sur les 34 pays les plus riches fait de la France un des plus mauvais élèves avec les enseignants les plus mal payés !

Pourtant la rigueur ne touche pas tout le monde de la même manière : grands patrons, actionnaires, profiteurs de crise de tout poil voient, indifférents au barnum des sommets qui se succèdent pour « sauver le monde » et « moraliser le capitalisme », leurs émoluments en augmentation, alors que nos salaires sont gelés depuis plus d'un an. L'annonce (faite sans rire, bravo l'artiste !) du gel des salaires des ministres et du président de la République (lequel, nul ne l'aura oublié, s'est augmenté de 172% il y a 4 ans : de quoi amortir les effets de ce « gel » courageux) ne nous empêchera pas de rappeler le contentieux salarial qui nous oppose à notre employeur.

La situation dans notre secteur est telle qu'un plan d'urgence pour l'éducation et ses personnels est indispensable. C'est bien le message que la majorité de la profession par son vote aux élections professionnelles du mois d'octobre a adressé aux futurs décideurs politiques. Le futur président de la République et la prochaine assemblée doivent en être convaincus. C'est pour cela que la FSU se doit d'organiser et de réussir une grande manifestation nationale à Paris au mois de janvier pour d'une part peser dans le débat des élections présidentielles sur le thème de l'éducation mais aussi faire entendre la position majoritaire de la profession sur l'avenir du système éducatif et les revendications de ceux qui le font vivre.

Nice, le 13 novembre 2011,
Richard Ghis.

Jeudi 10 mai 2011 au local de la section académique du SNES-FSU, 264 bld de la Madeleine, Nice.

Professeur documentaliste : quel métier en 2012 ?

Le SNES propose aux professeurs documentalistes de l'académie une journée d'analyse et de réflexion sur leur métier.

Pour faire le point sur la situation de la profession et les enjeux pour son avenir, seront abordés :

1 - La situation de la documentation au niveau national et dans l'académie (le mouvement, les postes restés vacants, la situation des stagiaires, des TZR et des contractuels, les reconversions et réadaptations, la formation continue...)

2 - Les difficultés et l'évolution de la profession :

- situation des professeurs documentalistes dans le contexte de la réforme du lycée et du collège du socle commun ;
- projets du Ministère et de l'Inspection Générale (PACIFI, Learning center...);
- état des recherches en information-documentation (travaux du groupe GRCDI, de l'ERTE Culture informationnelle, etc.).

3 - Les revendications du SNES : agrégation, inspection spécifique, recrutement, enseignement de l'information-documentation... débattons-en ensemble !

4 - Les actions à mener dans l'académie et au niveau national. C'est par l'implication de tous sur le terrain que le SNES peut faire progresser la situation des professeurs documentalistes et plus largement celle de l'Education dans notre pays. Rappelons que c'est grâce à la mobilisation de la profession, impulsée par le SNES, que le Ministère a renoncé à son inacceptable projet de circulaire de missions !

Le stage sera co-animé par des militants de la section académique et par Claire Richet, l'une des responsables du groupe national Documentation. Nous vous y attendons nombreux(-ses) ! Pour vous inscrire, consultez le site académique www.nice.snes.edu, rubrique Stages syndicaux, téléchargez un modèle de demande d'autorisation d'absence (à remettre au chef d'établissement un mois avant la date du stage) et un bulletin d'inscription à adresser au SNES-FSU Nice.

VASSILIA MARGARIA

Stage académique SES

Le stage en collaboration avec l'APSES aura lieu le **14 décembre 2011 au lycée international de Valbonne de 9h à 18h** et a pour intitulé : **les dettes souveraines**.

C'est un stage organisé en «autoformation» c'est-à-dire qu'il permettra aux collègues de SES de produire collectivement des séquences de cours et des TD sur ce thème (nouveau programme de première ES). Ces séquences feront l'objet d'une mutualisation pour le manuel en ligne de l'APSES : SESâme.

Philippe Frémeaux (Alternatives économiques) est invité pour une conférence à 18h sur le thème de l'économie sociale et solidaire et pourra intervenir au cours du stage.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

MAJORITÉ CONFORTÉE POUR LE SNES-FSU ET LA FSU

PAR
ALAIN GALAN



Il semblerait que le ministre avait deux objectifs pour ces élections professionnelles :

- Minorer la participation à cette élection pour la rapprocher du taux de participation de celles auxquelles il est confronté avec ses amis politiques ;
- Minorer le poids du SNES et de la FSU dans l'Éducation nationale car selon l'esprit des accords de Bercy, l'existence d'un syndicat ou d'une fédération majoritaire peut lui poser problème.

Le premier est atteint et nous laissons le soin à chacun de vérifier que le ministre a échoué sur le second.

La participation

Pour les CAPA pour lesquelles le SNES présentait des candidats (agrégés, certifiés, CPE, Co-Psy, PEGC) le taux de participation dans l'académie passe de 64,42% en 2008 à 46,03% en 2011. Il est à noter que pour ces CAPA, le nombre d'inscrits chute de 10061 à 9513 soit 5,45% (les suppressions de poste sont passées par là). Pour le Comité Technique Académique, même s'il est difficile d'établir des comparaisons car ce type de scrutin est une première, la participation est de 41,91% et nous pouvons estimer par rapport aux scrutins précédents aux CAP et CCP la baisse à près de 20 points.

Cette chute de la participation s'explique, de notre point vue, par le changement radical des modalités de vote.

La mise en place par décision unilatérale du ministre du vote par internet, contre l'avis de la FSU et de ses syndicats et d'autres organisations syndicales, et la concession à une société privée (ATOS Origin présidée par un ancien ministre de l'économie, M. Breton) de la solution de vote ont pesé défavorablement sur la participation.

Rappelons qu'en 2008, le vote aux CAP, s'effectuait pour tous les personnels le même jour à l'urne de vote sur le lieu de travail.

Le ministre avait pris comme engagement (et cet engagement été publié sur le site education.gouv.fr mais il a étrangement disparu) que chaque électeur pourrait voter sur n'importe quel ordinateur relié à internet. La réalité a été toute autre, chacun a vécu les problèmes de configuration chez lui et dans les établissements : impossible de voter chez soi, impossible de voter depuis n'importe quel ordinateur de l'établissement et parfois, et trop souvent, impossible de voter depuis les ordinateurs du kiosque. Il est à noter que cette assertion du ministre, dont les collègues ont pu vérifier la véracité, est reprise in extenso par Madame le Recteur sur la «Lettre d'information du rectorat de l'académie de Nice» N° 05 d'octobre 2011, publiée sur www.ac-nice.fr après le dépouillement des scrutins les 20 et 21 octobre ! « Ce système a permis aux personnels de voter entre le 13 et le 20 octobre 2011 depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet, dans le lieu de son choix (travail, domicile, etc.) et à toute heure » (sic) !

À cela s'ajoutent tous les errements autour de la notice de vote : document plus identifié comme un prospectus publicitaire que comme un

document officiel, certains de nos collègues s'en sont débarrassés dès réception.

Pour beaucoup d'électeurs - AED, non-titulaires, stagiaires - l'envoi automatique d'un lien unique (permettant d'obtenir un nouvel identifiant) a rendu inutilisable la notice de vote sans que les personnels en soient informés. Ceux-ci ont donc été dans l'impossibilité de voter. Les taux de participation à la CCP des AED, 10,02% (42,55% en 2008) et à la CCP des Non-Titulaires, 17,65% (34,58% en 2008) en témoignent.

Au collège Rostand à Draguignan, les notices de vote ne sont jamais arrivées : le prestataire chargé de les livrer les a perdues ! Un courrier de Madame le Recteur distribué aux collègues le 11 octobre a pu faire penser à l'administration que tout était réglé. Il n'en est rien : seuls quelques collègues de cet établissement ont pu voter.

Les résultats

Le tableau ci-dessous résume, en les agrégeant, les résultats des différents syndicats pour les CAPA (agrégés, certifiés, CPE, Co-Psy, PEGC) et les CCP (non titulaires, AED).

Le SNES-FSU connaît une progression de 2,92 points, la CGT et SUD progressent légèrement, tous les autres syndicats sont en baisse.

	2008	2011	Evolution
SNES	51,61%	54,53%	2,92
SGEN	8,70%	7,91%	-0,79
SNALC/SNCL	18,95%	18,59%	-0,36
FO	5,98%	5,84%	-0,15
CGT	4,83%	5,06%	0,23
SE UNSA	5,33%	4,11%	-1,22
SUD	3,76%	3,89%	0,13
SNETAA	0,68%		-0,68
EIL		0,09%	0,09

- Chez les **agrégés** avec 57,89% des voix (+4,82), le SNES-FSU obtient 7 sièges sur 10 (+1) ;

- Chez les **certifiés** avec 55,3% des voix (+1,3), le SNES-FSU obtient 11 sièges sur 19 (-1) ;

- Chez les **CPE** avec 33,82% des voix (-2,54), le SNES-FSU obtient 3 sièges sur 8 (=) ;

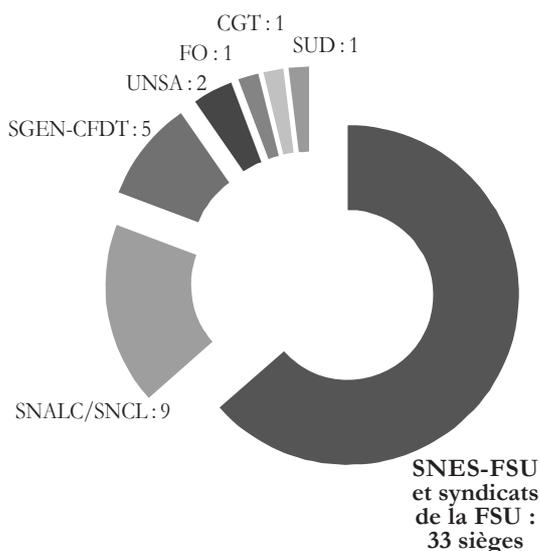
- Chez les **directeurs de CIO** et les **Co-Psy** avec 70,83 % des voix (-3,69), le SNES-FSU obtient 3 sièges sur 4 (=) ;

- Chez les **PEGC** avec 57,44 % des voix (+2), le SNES-FSU obtient 2 sièges sur 3 (=) ;

- Chez les **non titulaires enseignants** avec 40,43% (+ 7,4), le SNES-FSU obtient les 3 sièges (+1) ;

- Chez les **AED** avec 41,12% des voix (+0,9), le SNES-FSU obtient 4 sièges sur 5 (+1).

Répartition des sièges pour les CAPA (agrégés, certifiés, CPE, Co-Psy, PEGC) et les CCP (non titulaires, AED)



Redonner aux personnels le moyen de s'exprimer

Nous l'avons vu, cette élection est marquée par une participation en baisse, conséquence des choix du ministre sur les modalités de vote. C'est donc l'exemple de ce qu'il ne faut plus faire. Redonner aux personnels le moyen de s'exprimer, c'est rétablir un scrutin papier à l'urne sur le lieu de travail, c'est l'exigence du SNES-FSU.

VOS ÉLUS 2011 AGRÉGÉS

Hors classe : GIACOMUZZO Nicole, CHEVREMONT Marie-Jeanne.

Classe normale : MICHELANGELI Eric, BAGGE Julie, BERENGUIER Marc, GUIGONNET Maryvonne, RONGEARD Alexandra, BAGIACCHI Christelle, FAUBOURG Ludovic, GARCIA Dimitri, ESCOLLE André, MONDY Sylvain, BOISSIN Catherine, MULLER Florence.

CERTIFIÉS

Hors classe : CLOT Jean-Paul, GALAN Alain, QUEYROULET Dominique, GAUVRIT Frédéric.

Classe normale : GHIS Richard, GIAUFER Didier, ROZEROT Marie-Caroline, LAUGIER Jean-Pierre, NEGREL Frédéric, NUNEZ-COFFANO Isabelle, CHAUMARD Pascal, SZCZYGLAK Céline, VERDUCI Catherine, EL OARRAQ Abdallah, LE ROUZIC LHUILLIER Muriel, DEBLIEUX Patricia, GUITTARD Nelly, RICERCHI Christophe, GAUCI Fabienne, LACOMME Marie-Agnès, SILLAM Olivier, BUFFIÈRE DE LAIR Marie.

COPSY

GOLETTO Valérie, PILLOT Evelyne, POUCHKO Julie, COPPOLANI Sophie, JOMAIN Leïla, DELLA SUDDA Marie-Christine.

CPE

Hors classe : PANZA Valérie, CALLERI Jean-Michel.

Classe normale : BECETTE Gaël, LAURENTI Catherine, FELCE Gérard, LEVY Brigitte.

CTA

GHIS Richard, certifié, SNES ; JEAN Gilles, instituteur, SNUipp ; BOISSIN Catherine, agrégée, SNEP ; SILVIERI Antonia, adjoint administratif, SNASUB ; TURCO Cédric, professeur des écoles,

SNUipp ; CLOT Jean-Paul, certifié, SNES ; RUGGIERO Andrée, PLP, SNUep ; AUDOYNAUD Mireille, infirmière, SNICS ; GUIGONNET Maryvonne, agrégée, SNES ; SANCHEZ Aurélie, professeure des écoles, SNUipp ; GIOANNI Corinne, agrégée, SNES ; BROQUET Gauthier, professeur des écoles, SNUipp.

NON TITULAIRES

LEPERLIER-GUÉTIN Chantal, GERTOSIO Fabien, LÉGLISE Dorothee, LE BUZULIER Isabelle, ARAUD-RAZOU Isabelle, HAMOUDA Kabil.

Sur l'ensemble des 18 scrutins organisés dans notre académie le SNES-FSU et les syndicats de la FSU gagnent 7 sièges et confortent leur position majoritaire.

Au Comité Technique Académique, la liste présentée par la FSU arrive très largement en tête avec 47,57 %, le deuxième, l'UNSA étant à moins de 20 %. Il est à noter que la grande majorité des personnels administratifs votait seulement au Comités Techniques, l'élection aux CAPA ayant eu lieu en 2010. Ces personnels votent en majorité pour l'UNSA ce qui explique la différence de score de l'UNSA aux CAPA et aux Comités Techniques. Lors des élections de 2008, les syndicats de la FSU avaient obtenu 46,63 %, c'est donc une progression de 0,9. Toutes les autres organisations syndicales sont en léger progrès mise à part l'union SNALC/SNCL qui perd 3,6 points. La FSU aura donc 6 sièges sur 10 au Comité Technique Académique (qu'elle détenait déjà au CTPA).

Dans les Alpes-Maritimes, la FSU progresse de 50,08 % à 50,25 %. En dépit de cette progression, elle n'obtient que 6 sièges au Comité Technique Départemental 06 alors qu'elle en avait 7 au CTPD 06, la répartition des voix des autres organisations syndicales étant différente.

Dans le Var, la FSU progresse de 42,88 % à 44,29 %. Elle obtient 6 sièges également au Comité Technique Départemental 83.

	CT Acad.		CTD 83		CTD 06	
	%	Sièges	%	Sièges	%	Sièges
FSU	47,57%	6	44,49%	6	50,25%	6
UNSA	19,53%	2	23,96%	3	15,66%	2
UER	7,60%	1	7,28%	1	7,88%	1
CFDT	5,41%		4,33%		6,35%	
CGT	9,64%	1	6,22%		12,61%	1
FO	5,17%		6,59%		3,94%	
SUD	3,62%		5,71%		1,80%	
EIL	1,46%		1,42%		1,50%	

Le 27 septembre dernier, une journée de grève et de manifestation, point d'orgue unitaire d'un plan d'action patiemment construit par le SNES et la FSU, se soldait par une mobilisation massive de la profession. Étaient dénoncées, entre autres, les conditions de la rentrée, fruit des restrictions budgétaires imposées, et les sombres perspectives d'avenir, du fait des restrictions budgétaires à venir. Comme toujours après une mobilisation réussie, nous avons tous attendu la réaction du gouvernement, sans illusion certes, mais peut-être avec le mince espoir d'une prise en compte, ou, à défaut, d'un « signe »... Celui-ci ne s'est pas fait attendre. Dès le lendemain, en visite « de terrain » (comme on dit au SIG') dans une usine de l'Oise, le président de la République nous a répondu : « Je sais bien qu'aujourd'hui il y a des contestations, c'est normal dans une démocratie mais les emplois en cause, ce ne sont pas les emplois de la fonction publique », a-t-il jugé, ajoutant que « [son] devoir de chef de l'État est d'abord de penser aux ouvriers, aux salariés et aux cadres qui sont lancés dans la compétition internationale et qui ont besoin du soutien de l'État ». Chacun sait pertinemment que sans investissement éducatif, il n'y a (entre autres) pas de compétitivité économique ; la médiocrité du raisonnement présidentiel a bien sûr de quoi laisser songeur... Mais l'enseignement à en tirer va plus loin. Il suffit de se remémorer dans quels termes celui-là même qui nous sert aujourd'hui sa philosophie de comptoir s'adressait à nous en 2007 dans sa Lettre aux éducateurs² pour se rendre à l'évidence : à son étroitesse de vue, à la pauvreté de son analyse des enjeux de notre époque, le pouvoir ajoute le mépris de ses fonctionnaires. Nous valons mieux que cela, et nous en ferons la démonstration en opposant au mépris et à l'arbitraire notre foi dans une école au service de la réussite de tous, et notre capacité de mobilisation pour défendre le Service public d'éducation.

ERIC MICHELANGELI

1-Le SIG, c'est le Service d'Information du Gouvernement. C'est aussi 121 millions d'euros au budget 2011, soit +25% depuis 2007 : la crise ? Quelle crise ?

2-Par exemple : « la Nation vous doit une reconnaissance plus grande, de meilleures perspectives de carrière, un meilleur niveau de vie, de meilleures conditions de travail. »



LE POINT SUR
LES CONSTRUCTIONSPAR
MARYVONNE
GUIGNONNET,ET
DOMINIQUE
QUEYROULET,

Les résultats des dernières élections professionnelles sont sans ambiguïté (voir P.2 et P.3). Mais depuis la rentrée le secteur non-titulaire ne s'est pas contenté de préparer les élections.

Outre l'accompagnement de collègues en difficulté, c'est la perspective d'une prochaine loi sur la résorption de la précarité qui a retenu toute son attention.

En effet, suite au protocole signé en mars 2011, et non sans péripéties, le gouvernement a produit un projet de loi qui devait être examiné à partir du mois d'octobre au Sénat. Si un retard conséquent a été pris - l'examen au Sénat du projet de loi ne débutera pas avant décembre - notre réflexion et notre action n'ont pris aucun retard ! Dès l'AG des non-titulaires qui s'est tenue dans nos locaux le mercredi 12 octobre, nous pouvions faire état des réalités de ce projet de loi, notamment des points inacceptables qu'il proposait.

En résumé, ce projet de loi a pour objectif de proposer des modalités de titularisation pour une partie des précaires de la Fonction Publique ainsi que quelques améliorations de leurs conditions d'emploi. Sans entrer ici dans les détails, une prochaine publication adressée début décembre à tous les non-titulaires de l'académie le fera, force est de constater que si quelques avancées existent, beaucoup de points inacceptables demeurent. Citons par exemple le total oubli des AED dans le projet, l'exclusion du dispositif de titularisation des personnels recrutés sur des vacances entre janvier et mars 2011, l'exclusion de ceux qui auraient subi un temps partiel sur la même période, le flou des procédures de titularisation proposées dont on ne sait si elles seront centrées sur un examen professionnel ou un concours, etc....

Les inquiétudes sont telles que nous avons mis en place une action spécifique au niveau académique. Un courrier pour une demande de rendez-vous, accompagné de nos propositions d'amendements, a été envoyé à l'ensemble des sénateurs de nos deux départements. Si aucune réelle réponse ne nous est aujourd'hui parvenue, nous allons relancer nos élus, comme nous nous adresserons à nos députés quand le projet arrivera devant l'Assemblée Nationale.

Tous ceux qui sont concernés l'auront compris : la période du 01 janvier au 31 mars 2011 est au cœur du dispositif attendu de titularisation. Aussi, parce que le ministère annonce des chiffres ridiculement bas de personnels «titularisables», le secteur national des non-titulaires du SNES organise un vaste recensement. Il est plus que souhaitable que tous les non-titulaires y participent.

Connectez-vous vite ! http://www.snes.edu/Fiches-de-suivi-pour-le.html?var_mode=calcul

FREDERIC GAUVRIT, COORDONNATEUR DU SECTEUR NON-TITULAIRES.

En juin 2011, une étude démographique sur l'évolution des effectifs des collèges du Var jusqu'en 2020, dont nous n'avions pas été destinataires, a été présentée aux élu-es du CG83. Après l'avoir lue, les questions soulevées nous ont amenés à demander une audience : nous avons été reçus par M. Masson, président de la commission «sports-jeunesse-éducation», et par M. Gomez, directeur du département «éducation».

Dialogue social ?

Depuis quelques années le dialogue social est en panne avec le CG83, les personnes en charge des dossiers ont changé, des habitudes se sont perdues et les personnels comme les élu-es de la communauté éducative sont mis de côté. M. Masson a considéré que tout cela était des maladroites auxquelles il fallait remédier : le CG a pris l'habitude de discuter exclusivement avec les chefs d'établissements et les agents comptables, c'est le chef d'établissement qui décide lors des visites des services territoriaux de convier ou non les élu-es du personnel, lui, nous a-t-il dit est ravi lorsque des élu-es du CA sont là ! La situation actuelle ne peut plus durer ainsi, tout le monde en semble convaincu : par manque de concertations et de discussions avec l'équipe enseignante des rénovations ont été parfois mal faites. Nous avons insisté sur le fait que le CG pouvait être à l'initiative de réunions où les enseignant-es et leurs élu-es auraient toute leur place : comment décider de projets, de budgets parfois très importants qui ont des conséquences sur notre pédagogie sans consulter les principaux intéressés ? M. Gomez nous a demandé de faire des propositions : à l'image de ce qu'il se passe avec la Région nous avons souhaité la création des groupes de travail sur les TICE, demander que, pour chaque rénovation, une équipe projet soit constituée obligatoirement de représentant-es enseignant-es ... Nous avons bien entendu aussi re-parlé des tarifs de la cantine pour les commensaux : ils vont re-regarder ...!

Sur l'étude démographique.

Sans surprise le cabinet d'étude prévoit une augmentation importante de la population scolaire sur les territoires «Provence verte» (8 collèges de Rocbaron à Barjols et

de Brignoles à Saint Zacharie) avec 505 élèves en plus à l'horizon 2015, «Cœur Var» (Le Luc et Besse avec une centaine d'élèves en plus jusqu'en 2020) et «Haut Var Verdon» (Aups et Vinon avec + 237 élèves en 2020). «L'Aire Dracénois» perdrait 200 élèves tandis que «Var Estérel» (Puget, Fréjus, Saint Raphaël et Roquebrune) diminuerait légèrement pour revenir aux effectifs actuels en 2020. Le territoire «Fayence» (Fayence et Montauroux) progresse aussi avec 90 élèves de plus pour chaque collège ; le «Golfe de Saint-Tropez» reste relativement stable excepté le collège de Gassin qui devrait être amené à accueillir plus d'élèves. «Provence Méditerranée» (37 collèges de Bormes à Saint Cyr) perdrait 1522 élèves ! Sachant qu'à de nombreuses reprises en CTPD, l'administration nous avait laissé entendre qu'il y avait deux collèges de trop sur la côte varoise, nous étions plutôt inquiet-es ! L'Education nationale aimerait bien faire certaines économies d'échelles et supprimer deux établissements. Le CG83 n'entend fermer aucun collège, les choses ont été claires. Pour tenir compte de la démographie à venir, Aups et Barjols vont bénéficier de travaux d'extension (livraison en 2015). Une partie des élèves de Barjols va être répartie sur les établissements de Brignoles et une partie des élèves de Brignoles ira sur Garréoult qui d'après le cabinet d'études devrait perdre un certain nombre d'élèves. Parallèlement à cela un collège d'une capacité de 600 ouvrirait à Carcès en 2017.

Et le Pradet ? M. Masson nous a expliqué qu'étant donné les délais qui s'allongeaient (permis de construire contesté ..), la ligne de 31 millions prévue pour sa construction a «basculé» sur Carcès. Le collège ne serait pas abandonné : il est «suspendu» à la fin des études et des démarches d'urbanisation et à une seconde observation de la démographie. Ce qui est certain c'est que Carqueiranne va être rénové, il sera prévu pour une capacité de 700 (au départ c'est un collège 900), selon l'étude il y aurait, en comptant les enfants du Pradet, 680 élèves dans ce collège en 2015 et 600 en 2020. Si la prospective ne se vérifie pas et si le permis se débloque pour le collège du Pradet, peut-être sera-t-il construit...

COLLÈGES

ÉCLAIR :
LE MINISTRE CORRIGÉ.PAR
DIDIER GIAUFFER

Depuis la rentrée de septembre, les ÉCLAIR sont «opérationnels». Le conseil d'État, saisi par le SNES-FSU, a remis les choses au clair sur certains points. Si la lettre de mission reste d'actualité pour les postes spécifiques ÉCLAIR, les décrets de 50 restent toujours la base de nos obligations de service et ne peuvent être modifiés par ces lettres de mission.

En ce qui concerne la nouvelle prime ÉCLAIR, celle-ci est constituée d'une part fixe de 1156 euros/an et d'une part modulable pouvant aller jusqu'à 2400 euros. Cette dernière diffère selon les académies en fonction de l'enveloppe ministérielle. Rappelons que cette prime ne remplace pas obligatoirement la prime ZEP et la NBI : les collègues en poste avant la réforme peuvent les conserver, plus intéressantes car prise en compte dans le calcul de la pension de retraite. Toutes les actions liées à cette nouvelle prime, et notamment à la part modulable, doivent être présentées par le chef d'établissement lors du conseil d'administration,

après avis du conseil pédagogique. Pour les «préfets des études», bénéficiaires de cette prime, il est indispensable que leurs missions, à prime variable, soient bien spécifiées et décrites en CA. Le conseil d'État a là aussi bien précisé que ces personnels ne sont et ne peuvent être considérés comme les supérieurs hiérarchiques des collègues.

Enfin, Le Ministère prévoit de publier une nouvelle circulaire en janvier pour préciser les modalités d'affectation sur les postes spécifiques ÉCLAIR.

La situation dans l'académie de Nice incite à la prudence : certains IA-IPR semblent considérer les ÉCLAIR comme l'école de demain, avec la mise en place dès l'année prochaine de la notation unique par le chef d'établissement, l'obligation de signer une lettre de mission pour les enseignants déjà en poste, et des mesures de rétorsion sur notre carrière en cas de refus. Heureusement, cette conception semblent être peu partagée, pour le moment par la majorité des IA-IPR.